



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE  
DE LA BAIE DU COTENTIN  
du 18 mars 2015  
PROCES-VERBAL



L'an deux mil quinze, le dix huit mars à vingt heures trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'est réuni à la salle des fêtes de Carentan sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR avec comme secrétaire de séance Monsieur Philippe CATHERINE.

Nombre de membres :  
71

Nombre de membres présents :  
61

Nombre de membres votants :  
67

Date de convocation :  
05/03/2015

Date d'affichage du procès-verbal :

Date d'affichage de la délibération :

Date de publication :

Numéro de délibération :  
253-2015-03-18

**Étaient présents** : G. DONGE, D. HAMCHIN, M. LEBLANC, P. LECONTE, G. FOUCHER, Y. POISSON, O. OSMONT, K. DUPONT, A. MOUCHEL, M. JOURDAN, J.M. DARTHENAY, A. TOURAINNE, A.F. FOSSARD, N. LEGASTELOIS, H. HOUEL, M. LE GOFF, J.P. LHONNEUR, J. LEMAITRE, J. MICLOT, C. SUAREZ, P. THOMINE, C. FREMONT, P. VIOLETTE, D. CORNIERE, M. JEAN, F. LESACHEY, E. AUBERT, V. BLANDIN, A. BOUFFARD, R. BROTON, B. JOSSET, O. DESHEULLES, J.C. HAIZE, S. LA DUNE, B. MARIE, M.C. METTE, H. LHONNEUR, F. BEROT, P. CATHERINE, J.J. LEJUEZ, P. AUBRIL, H. AUTARD DE BRAGARD, D. GIOT, A. LANGLOIS, M. HAIZE, J. MAILLARD, S. DEBEAUPTE, G. LEBARBENCHON, M. NEEL, C. DE VALLAVIEILLE, S. MARAIS, C. MAURER, H. MILET, J. QUETIER, S. VOISIN, J.P. JACQUET, J. LAURENT, R. DUJARDIN, G. DUVERNOIS, G. GUIOC, J.P. TRAVERT.

**Absents représentés** : A. SCELLE donne pouvoir à M. MILET, F. ALEXANDRE donne pouvoir à N. LEGASTELOIS, I. BASNEVILLE donne pouvoir à H. HOUEL, X. GRAWITZ donne pouvoir à JP. LHONNEUR, M.H. PERROTTE donne pouvoir à P. CATHERINE, L. FAUNY donne pouvoir à J. MAILLARD.

**Absents excusés** : P. LUCAS, V. LETOURNEUR, F. COUDRIER, B. NOEL.

## 1 - Finances / Budgets

- Vote des comptes administratifs du budget principal et des 12 budgets annexes :

### Présentation des comptes administratifs par Madame FILLATRE, trésorière.

### Compte Administratif 2014 du budget général de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin

Madame Fillâtre, trésorière, présente le Compte Administratif du budget de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin pour l'exercice 2014 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre / articles		BDC 2014		Chapitre / articles		BDC 2014	
N°	Intitulé	CREDITS	CA	N°	Intitulé	CREDITS	CA
011	Charges à caractère général	2 475 793,19	1 928 005,12	013	Atténuation de charges	63 000,00	74 205,13
				70	Produits des services, du domaine et ventes divers	1 429 170,00	1 510 260,34
				73	Impôts et taxes	7 690 250,00	7 783 091,70
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 723 088,00	3 720 929,54	74	Dotations, subventions et participations	3 000 970,00	3 047 192,86
014	Atténuation de produits	3 317 443,00	3 317 443,00				
65	Autres charges de gestion courante	1 690 919,00	1 652 385,27	75	Autres produits de gestion courante	600 709,78	550 818,95
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>11 207 243,19</b>	<b>10 618 762,93</b>		<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>12 784 099,78</b>	<b>12 965 568,98</b>
66	Charges financières	541 821,00	536 660,69	76	Produits financiers	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	65 822,00	1 739,25	77	Produits exceptionnels	250 881,33	264 263,03
68	Dotations aux provisions	49 570,00	49 570,00				
022	Dépenses imprévues	90 218,59					
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>11 954 674,78</b>	<b>11 206 732,87</b>		<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>13 034 981,11</b>	<b>13 229 832,01</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 796 758,00	0,00				
042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	767 809,35	764 041,95	042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	17 286,75	17 286,75
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>2 564 567,35</b>	<b>764 041,95</b>		<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>17 286,75</b>	<b>17 286,75</b>
					<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>	<b>1 469 674,27</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>14 519 242,13</b>	<b>11 970 774,82</b>	<b>TOTAL</b>		<b>14 521 942,13</b>	<b>13 247 118,76</b>

<b>Section de fonctionnement</b>	Dépenses	11.970.774,82 €
	Recettes	13.247.118,76 €
Résultat de l'exercice		1.276.343,94 €
Résultat reporté 2013		1.469.674,27€
Résultat cumulé de clôture		2.746.018,21 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre / articles		BG BDC 2014			Chapitre / articles		BG BDC 2014		
N°	Intitulé	CREDITS	CA	RAR	N°	Intitulé	CREDITS	CA	RAR
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	492 984,29	236 892,69	144 882,17	13	Subventions d'investissement (sauf 13)	400 920,00	100 000,00	236 151,60
21	Immobilisations corporelles	2 440 778,41	1 178 938,88	75 440,44	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16)	1 270 000,00	1 270 000,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 605 352,68	1 602 697,50	818 698,33	23	Immobilisations en cours	0,00	2 365,00	
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>5 539 115,38</b>	<b>3 018 529,07</b>	<b>1 039 020,94</b>	<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 670 920,00</b>	<b>1 372 365,00</b>	<b>236 151,60</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				10	Dotations, fonds divers et réserves (ho)	1 246 646,50	954 209,50	102 826,00
13	Subventions d'investissement reçues				138	Autres subv. D'invest. Non transférables	1 513 109,00	72 662,50	1 535 126,50
16	Emprunts et dettes assimilées	587 202,00	567 407,78	0,00	165	Dépôts et cautionnement reçus	5 000,00	1 002,45	0,00
020	Dépenses imprévues			0,00	024	Produits des cessions	-7 781,33	0,00	
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>587 202,00</b>	<b>567 407,78</b>	<b>0,00</b>	<b>Total des recettes financières</b>		<b>2 759 755,50</b>	<b>1 027 874,45</b>	<b>1 637 952,50</b>
45...	Total des opé. Pour compte de tiers				45...	Total des opé. Pour compte de tiers			
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>6 126 317,38</b>	<b>3 585 936,85</b>	<b>1 039 020,94</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>4 430 675,50</b>	<b>2 400 239,45</b>	<b>1 874 104,10</b>
040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	17 286,75	17 286,75	0,00	021	Virement de la section de fonctionnement	1 796 758,00		
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	767 809,35	764 041,95	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>17 286,75</b>	<b>17 286,75</b>	<b>0,00</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>2 564 567,35</b>	<b>764 041,95</b>	<b>0,00</b>
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	848 857,39				R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			
<b>TOTAL</b>		<b>6 992 461,52</b>	<b>3 603 223,60</b>	<b>1 039 020,94</b>	<b>TOTAL</b>		<b>6 995 242,85</b>	<b>3 164 281,40</b>	<b>1 874 104,10</b>

<b>Section d'investissement</b>	Dépenses	3.603.223,60 €
	Recettes	3.164.281,40 €
Résultat de l'exercice		- 439.942,20 €
Résultat reporté 2013		- 848.857,39 €
Résultat des Restes à réaliser 2014		835.083,16 €
Besoin de financement cumulé		- 452.716,43 €

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif, Monsieur Pierre Aubril, 1<sup>er</sup> Vice-président, propose le vote dudit compte administratif à l'assemblée.

Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Président de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, s'étant retiré des débats, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **approuve le Compte Administratif de l'exercice 2014** relatif au budget général de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin à l'unanimité.

### Compte Administratif 2014 du budget annexe Port de plaisance

Madame Fillâtre, trésorière, présente le Compte Administratif du budget annexe Port de plaisance pour l'exercice 2014 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre / articles		PORT DE PLAISANCE		Chapitre / articles		PORT DE PLAISANCE	
N°	Intitulé	Crédits 2014	CA 2014	N°	Intitulé	Crédits 2014	CA 2014
011	Charges à caractère général	201 505,08	196 176,10	013	Atténuation de charges	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	78 820,00	56 903,65	70	Vente de produits fabriqués, prestations de service	291 115,00	289 930,43
65	Autres charges de gestion courante	3 010,00	2 506,94	74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>283 335,08</b>	<b>255 586,69</b>	<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>303 915,00</b>	<b>310 993,56</b>
66	Charges financières	12 474,55	12 401,87	76	Produits financiers	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	3 175,00	1 403,82	77	Produits exceptionnels	7 900,00	8 674,30
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	400,00	369,00				
022	Dépenses imprévues	4 950,00					
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>304 334,63</b>	<b>269 761,38</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>311 815,00</b>	<b>319 667,86</b>
023	Virement à la section d'investissement	30 000,00					
042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	106 021,00	106 018,19	042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	58 145,00	56 124,56
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>136 021,00</b>	<b>106 018,19</b>	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>58 145,00</b>	<b>56 124,56</b>
<b>TOTAL</b>		<b>440 355,63</b>	<b>375 779,57</b>	<b>TOTAL</b>		<b>369 960,00</b>	<b>375 792,42</b>
					R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	70 395,63	
<b>TOTAL BP</b>		<b>440 355,63</b>	<b>375 779,57</b>	<b>TOTAL BP</b>		<b>440 355,63</b>	<b>375 792,42</b>

<b>Section de fonctionnement</b>	Dépenses	375.779,57 €
	Recettes	375.792,42 €
Résultat de l'exercice		12,85 €
Résultat reporté 2013		70.395,63 €
Résultat cumulé de clôture		70.408,48 €



DEPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre / articles		MARCHES 2014			Chapitre / articles		MARCHES 2014		
N°	Intitulé	CREDITS	CA	RAR	N°	Intitulé	CREDITS	CA	
21	Immobilisations corporelles	35 000,00	14 043,57	11 846,87	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	9 782,77	0,00	0,00	23	Immobilisations en cours			
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>44 782,77</b>	<b>14 043,57</b>	<b>11 846,87</b>	<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
10	Dotations, fonds divers et réserves				10	Dotations, fonds divers et réserves (ho	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues	1 000,00			<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>45 782,77</b>	<b>14 043,57</b>	<b>11 846,87</b>	021	Virement de la section de fonctionnement			
040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	040	Opé. D'ordre de transferts entre section	5 228,00	5 228,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>5 228,00</b>	<b>5 228,00</b>	
<i>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</i>					<i>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</i>		<i>40 554,77</i>		
<b>TOTAL</b>		<b>45 782,77</b>	<b>14 043,57</b>	<b>11 846,87</b>	<b>TOTAL</b>		<b>45 782,77</b>	<b>5 228,00</b>	

<b>Section d'investissement</b>	Dépenses	14.043,57 €
	Recettes	5.228,00 €
Résultat de l'exercice		- 8.815,57 €
Résultat reporté 2013		40.554,77 €
Solde d'exécution		31.739,20 €
Résultat des Restes à réaliser 2014		- 11.846,87 €
Résultat cumulé		19.892,33 €

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif, Monsieur Pierre Aubril, 1er Vice-président, propose le vote dudit compte administratif à l'assemblée.

Monsieur Jean-Pierre Lhonneur, président de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, s'étant retiré des débats, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **approuve le Compte Administratif de l'exercice 2014** relatif au budget annexe Marchés aux bestiaux de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin à l'unanimité.

### **Compte Administratif 2014 du budget annexe Ordures Ménagères Ste Mère (REOM)**

Madame Fillâtre, trésorière, présente le Compte Administratif du budget annexe Ordures Ménagères Ste Mère pour l'exercice 2014 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre / articles		BUDGET ANNEXE OM 2014		Chapitre / articles		BUDGET ANNEXE OM 2014	
N°	Intitulé	Crédits	CA	N°	Intitulé	CREDITS	CA
011	Charges à caractère général	745 107,20	308 186,66	013	Atténuation de charges		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	68 250,00	55 618,97	70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	738 571,00	708 269,14
65	Autres charges de gestion courante	376 700,00	318 261,02	74	Dotations, subventions et participations	7 800,00	7 727,72
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 190 057,20</b>	<b>682 066,65</b>	75	Autres produits de gestion courante	34 000,03	34 512,35
66	Charges financières	0,00	0,00	<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>780 371,03</b>	<b>750 509,21</b>
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	76	Produits financiers		0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 195 057,20</b>	<b>682 066,65</b>	77	Produits exceptionnels		1,50
023	Virement à la section d'investissement	137 821,00		<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>780 371,03</b>	<b>750 510,71</b>
042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	39 524,00	39 523,05	042	Opé. D'ordre de transferts entre sections		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>177 345,00</b>	<b>39 523,05</b>	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<i>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</i>				<i>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</i>		<i>592 031,17</i>	
<b>TOTAL</b>		<b>1 372 402,20</b>	<b>721 589,70</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 372 402,20</b>	<b>750 510,71</b>

<b>Section de fonctionnement</b>	Dépenses	721.589,70 €
	Recettes	750.510,71 €
Résultat de l'exercice		28.921,01 €
Résultat reporté 2013		592.031,17 €
Résultat cumulé de clôture		620.952,18 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre / articles		OM 2014			Chapitre / articles		OM 2014	
N°	Intitulé	Crédits	CA	RAR	N°	Intitulé	Crédits	CA
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	20 000,00	0,00	0,00	13	Subventions d'investissement (sauf 138)	7 269,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	297 545,00	35 046,00	170 328,00				
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>317 545,00</b>	<b>35 046,00</b>	<b>170 328,00</b>		<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>7 269,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	8 770,50	8 765,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>Total des recettes financières</b>	<b>8 770,50</b>	<b>8 765,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>317 545,00</b>	<b>35 046,00</b>	<b>170 328,00</b>		<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>16 039,50</b>	<b>8 765,00</b>
040	Opé. D'ordre de transferts entre sections		0,00	0,00	021	Virement de la section de fonctionnement	137 821,00	
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	39 524,00	39 523,05
	<i>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</i>					<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>177 345,00</b>	<b>39 523,05</b>
						<i>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</i>	<i>124 160,50</i>	
<b>TOTAL</b>		<b>317 545,00</b>	<b>35 046,00</b>	<b>170 328,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>317 545,00</b>	<b>48 288,05</b>

<b>Section d'investissement</b>	Dépenses	35.046,00 €
	Recettes	48.288,05 €
	Résultat de l'exercice	13.242,05 €
	Résultat reporté 2013	124.160,50 €
	Solde d'exécution d'investissement	137.402,55 €
	Résultat des Restes à réaliser 2014	- 170.328,00 €
	Besoin de financement cumulé	-32.925,45 €

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif, Monsieur Pierre Aubril, 1<sup>er</sup> Vice-président, propose le vote dudit compte administratif à l'assemblée.

Monsieur Jean-Pierre Lhonneur, président de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, s'étant retiré des débats, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **approuve le Compte Administratif de l'exercice 2014** relatif au budget annexe Ordures Ménagères Ste Mère de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin à l'unanimité.

### Compte Administratif 2014 du budget annexe Tourisme

Madame Fillâtre, trésorière, présente le Compte Administratif du budget annexe Tourisme pour l'exercice 2014 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre / articles		TOURISME 2014		Chapitre / articles		TOURISME 2014	
N°	Intitulé	CREDITS 2014	CA 2014	N°	Intitulé	CREDITS 2014	CA 2014
011	Charges à caractère général	209 493,00	172 099,64	013	Atténuation de charges	0,00	0,00
		0,00		70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	141 812,87	134 263,18
012	Charges de personnel et frais assimilés	81 850,00	61 000,00	74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	75	Autres produits de gestion courante	100 000,00	91 698,80
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>291 343,00</b>	<b>233 099,64</b>		<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>241 812,87</b>	<b>225 961,98</b>
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	77	Produits exceptionnels	5 500,00	11 413,21
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>291 343,00</b>	<b>233 099,64</b>		<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>247 312,87</b>	<b>237 375,19</b>
023	Virement à la section d'investissement	20 300,00					
042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	3 965,00	3 963,24	042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>24 265,00</b>	<b>3 963,24</b>		<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
					<i>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</i>	<i>68 295,13</i>	<i>0,00</i>
<b>TOTAL</b>		<b>315 608,00</b>	<b>237 062,88</b>	<b>TOTAL</b>		<b>315 608,00</b>	<b>237 375,19</b>

<b>Section de fonctionnement</b>	Dépenses	237.062,88 €
	Recettes	237.375,19 €
	Résultat de l'exercice	312,31 €
	Résultat reporté 2013	68.295,13 €
	Résultat cumulé de clôture	68.607,44 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre / articles		TOURISME 2014		Chapitre / articles		TOURISME 2014	
N°	Intitulé	Crédits	CA	N°	Intitulé	Crédits	CA
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	850,00	238,80	13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	24 701,00	4 383,55				
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>25 551,00</b>	<b>4 622,35</b>	<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves			10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	6 741,63	6 672,63
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>Total des recettes financières</b>		<b>6 741,63</b>	<b>6 672,63</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>25 551,00</b>	<b>4 622,35</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>6 741,63</b>	<b>6 672,63</b>
040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	021	Virement de la section de fonctionnement	20 300,00	
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	3 965,00	3 963,24
<i>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</i>		5 455,63		<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>24 265,00</b>	<b>3 963,24</b>
				<i>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</i>			
<b>TOTAL</b>		<b>31 006,63</b>	<b>4 622,35</b>	<b>TOTAL</b>		<b>31 006,63</b>	<b>10 635,87</b>

<b>Section d'investissement</b>	Dépenses	4.622,35 €
	Recettes	10.635,87 €
	Résultat de l'exercice	6.013,52 €
	Résultat reporté 2013	- 5.455,63 €
	Résultat consolidé	557,89 €

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif, Monsieur Pierre Aubril, 1<sup>er</sup> Vice-président, propose le vote dudit compte administratif à l'assemblée.

Monsieur Jean-Pierre Lhonneur, président de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, s'étant retiré des débats, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **approuve le Compte Administratif de l'exercice 2014** relatif au budget annexe Tourisme de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin à l'**unanimité**.

### Compte Administratif 2014 du budget annexe SPANC

Madame Fillâtre, trésorière, présente le Compte Administratif du budget annexe SPANC pour l'exercice 2014 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre / articles		BA SPANC		Chapitre / articles		BA SPANC CCBC	
N°	Intitulé	CREDITS 2014	CA 2014	N°	Intitulé	CREDITS 2014	CA 2014
011	Charges à caractère général	45 894,00	25 413,28	013	Atténuation de charges	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 500,00	9 500,00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	39 241,41	29 825,00
65	Autres charges de gestion courante	600,83	402,60	74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>55 994,83</b>	<b>35 315,88</b>	75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
66	Charges financières	50,00	0,00	<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>70 101,00</b>	<b>70 101,00</b>
67	Charges exceptionnelles	500,00	229,00	77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>56 544,83</b>	<b>35 544,88</b>	778	Autres produits exceptionnels		
022	Dépenses imprévues d'exploitation (7.5%)			<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>39 241,41</b>	<b>29 825,00</b>
023	Dépenses d'exploitation-Virement à la section d'investissement						
042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	439,17	439,17	042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>439,17</b>	<b>439,17</b>	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
				<i>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</i>		<b>17 742,59</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>56 984,00</b>	<b>35 984,05</b>	<b>TOTAL</b>		<b>56 984,00</b>	<b>29 825,00</b>

<b>Section de fonctionnement</b>	Dépenses	35.984,05 €
	Recettes	29.825,00 €
	Résultat de l'exercice	- 6.159,05 €
	Résultat reporté 2013	17.742,59 €
	Résultat cumulé de clôture	11.583,54 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre / articles		BA SPANC CCBC			Chapitre / articles		BA SPANC CCBC		
N°	Intitulé	CREDITS 2014	RAR	CA 2014	N°	Intitulé	CREDITS 2014	RAR	CA 2014
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 000,00	0,00	0,00	13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	716,68	0,00	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>2 716,68</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues				138	Autres subv. D'invest. Non transférables	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	165	Dépôts et cautionnement reçus			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. Pour compte de tiers				45...	Total des opé. Pour compte de tiers			
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>2 716,68</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	021	Virement de la section de fonctionnement			
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	439,17	0,00	439,17
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
<i>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</i>					<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>439,17</b>	<b>0,00</b>	<b>439,17</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 716,68</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<i>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</i>		<i>2 277,51</i>		<i>2 277,51</i>
<b>TOTAL</b>		<b>2 716,68</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>2 716,68</b>	<b>0,00</b>	<b>439,17</b>

<b>Section d'investissement</b>	Dépenses	0
	Recettes	439,17 €
Résultat de l'exercice		439,17 €
Résultat reporté 2013		2.277,51 €
Résultat consolidé		2.716,68 €

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif, Monsieur Pierre Aubril, 1<sup>er</sup> Vice-président, propose le vote dudit compte administratif à l'assemblée.

Monsieur Jean-Pierre Lhonneur, président de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, s'étant retiré des débats, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **approuve le Compte Administratif de l'exercice 2014** relatif au budget annexe SPANC de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin à l'unanimité.

### Compte Administratif 2014 du budget annexe ZA du Mingrelin

Madame Fillâtre, trésorière, présente le Compte Administratif du budget annexe ZA du Mingrelin pour l'exercice 2014 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre / articles		ZA MINGRELIN			Chapitre / articles		ZA MINGRELIN 2014		
N°	Intitulé	Crédits 2014	CA 2014		N°	Intitulé	Crédits	CA	
011	Charges à caractère général	506 845,00	459 142,60		70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	505 035,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00		74	Dotations, subventions et participations	0,00		
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>506 855,00</b>	<b>459 142,60</b>		75	Autres produits de gestion courante	505 035,00	0,01	
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>506 855,00</b>	<b>459 142,60</b>		<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>1 010 070,00</b>	<b>0,01</b>	
042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	600 848,30	46 996,65		<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 010 070,00</b>	<b>0,01</b>	
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>600 848,30</b>	<b>46 996,65</b>		042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	553 851,65	506 139,25	
<b>TOTAL</b>		<b>1 107 703,30</b>	<b>506 139,25</b>		<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>553 851,65</b>	<b>506 139,25</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>1 107 703,30</b>	<b>506 139,25</b>		<b>TOTAL</b>		<b>1 563 921,65</b>	<b>506 139,25</b>	

<b>Section de fonctionnement</b>	Dépenses	506.139,25 €
	Recettes	506.139,26 €
Résultat de l'exercice		0,01 €
Résultat reporté 2013		0
Résultat cumulé de clôture		0,01 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre / articles		ZA MINGRELIN 2014			Chapitre / articles		ZA MINGRELIN 2014		
N°	Intitulé	CREDITS	CA		N°	Intitulé	CREDITS	CA	
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	553 851,65	506 139,25		040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	600 848,30	46 996,65	
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>553 851,65</b>	<b>506 139,25</b>		<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>600 848,30</b>	<b>46 996,65</b>	
<i>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</i>		<i>46 996,65</i>			<i>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</i>				
<b>TOTAL</b>		<b>600 848,30</b>	<b>506 139,25</b>		<b>TOTAL</b>		<b>600 848,30</b>	<b>46 996,65</b>	

<b>Section d'investissement</b>	Dépenses	506.139,25 €
	Recettes	46.996,65 €
Résultat de l'exercice		- 459.142,60 €
Résultat reporté 2013		- 46.996,65 €
Résultat consolidé		- 506.139,25 €



Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif, Monsieur Pierre Aubril, 1<sup>er</sup> Vice-président, propose le vote dudit compte administratif à l'assemblée.

Monsieur Jean-Pierre Lhonneur, président de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, s'étant retiré des débats, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **approuve le Compte Administratif de l'exercice 2014** relatif au budget annexe ZA du Mingrelin de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin à l'unanimité.

### **Compte Administratif 2014 du budget annexe Atelier-relais Carentan**

Madame Fillâtre, trésorière, présente le Compte Administratif du budget annexe Atelier-relais Carentan pour l'exercice 2014 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre / articles		ATELIER RELAIS 2014		Chapitre / articles		ATELIER RELAIS 2014	
N°	Intitulé	Crédits 2014	CA 2014	N°	Intitulé	Crédits 2014	CA 2014
011	Charges à caractère général	18 882,36	823,00	013	Atténuation de charges	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	70	Vente de produits fabriqués, prestations de service	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	75	Autres produits de gestion courante	31 510,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>18 892,36</b>	<b>823,00</b>	<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>31 510,00</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	16 315,32	16 359,62	76	Produits financiers	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	0,00	77	Produits exceptionnels	10,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 000,00					
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>43 207,68</b>	<b>17 182,62</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>31 520,00</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 000,00					
042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	19 028,00	19 028,00	042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>20 028,00</b>	<b>19 028,00</b>	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
				<i>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</i>		<i>31 715,68</i>	
<b>TOTAL</b>		<b>63 235,68</b>	<b>36 210,62</b>	<b>TOTAL</b>		<b>63 235,68</b>	<b>0,00</b>

<b>Section de fonctionnement</b>	Dépenses	36.210,62 €
	Recettes	0
	Résultat de l'exercice	- 36.210,62 €
	Résultat reporté 2013	31.715,68 €
	Résultat cumulé de clôture	- 4.494,94 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre / articles		ATELIER RELAIS 2014		Chapitre / articles		ATELIER RELAIS 2014	
N°	Intitulé	Crédits 2014	CA 2014	N°	Intitulé	Crédits 2014	CA 2014
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	6 300,85	0,00	23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>6 300,85</b>	<b>0,00</b>	<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves			10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	22 589,00	22 579,98	165	Dépôts et cautionnement reçus	3 150,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>22 589,00</b>	<b>22 579,98</b>	<b>Total des recettes financières</b>		<b>3 150,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>28 889,85</b>	<b>22 579,98</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>3 150,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	021	Virement de la section de fonctionnement	1 000,00	
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	19 028,00	19 028,00
<i>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</i>				<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>20 028,00</b>	<b>19 028,00</b>
				<i>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</i>		<i>5 701,85</i>	
<b>TOTAL</b>		<b>28 889,85</b>	<b>22 579,98</b>	<b>TOTAL</b>		<b>28 879,85</b>	<b>19 028,00</b>

<b>Section d'investissement</b>	Dépenses	22.579,98 €
	Recettes	19.028,00 €
	Résultat de l'exercice	- 3.551,98 €
	Résultat reporté 2013	5.701,85 €
	Résultat consolidé	2.149,87 €

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif, Monsieur Pierre Aubril, 1<sup>er</sup> Vice-président, propose le vote dudit compte administratif à l'assemblée.

Monsieur Jean-Pierre Lhonneur, président de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, s'étant retiré des débats, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **approuve le Compte Administratif de l'exercice 2014** relatif au budget annexe Atelier-relais Carentan de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin à l'unanimité.



## Compte Administratif 2014 du budget annexe ZA de Sainte-Mère Eglise

Madame Fillâtre, trésorière, présente le Compte Administratif du budget annexe ZA de Sainte-Mère Eglise pour l'exercice 2014 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre / articles		ZA STE MERE EGLISE	ZA STE MERE EGLISE	Chapitre / articles		ZA STE MERE EGLISE	ZA STE MERE EGLISE
N°	Intitulé	Crédits 2014	CA 2014	N°	Intitulé	Crédits 2014	CA 2014
011	Charges à caractère général	224 995,00	658,00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	224 995,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4,44	0,00	75	Autres produits de gestion courante	5,00	0,40
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>224 999,44</b>	<b>658,00</b>	<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>225 000,00</b>	<b>0,40</b>
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>224 999,44</b>	<b>658,00</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>225 000,00</b>	<b>0,40</b>
042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	253 650,77	28 651,17	042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	253 650,77	29 309,33
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>253 650,77</b>	<b>28 651,17</b>	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>253 650,77</b>	<b>29 309,33</b>
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,56		R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00	
<b>TOTAL</b>		<b>478 650,77</b>	<b>29 309,17</b>	<b>TOTAL</b>		<b>478 650,77</b>	<b>29 309,73</b>

<b>Section de fonctionnement</b>	Dépenses	29.309,17 €
	Recettes	29.309,73 €
	Résultat de l'exercice	0,56 €
	Résultat reporté 2013	0
	Résultat cumulé de clôture	0,56 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre / articles		ZA STE MERE	ZA STE MERE	Chapitre / articles		ZA STE MERE	ZA STE MERE
N°	Intitulé	Crédits 2014	CA 2014	N°	Intitulé	Crédits 2014	CA 2014
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	253 650,77	29 309,33	040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	253 650,77	28 651,17
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>253 650,77</b>	<b>29 309,33</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>253 650,77</b>	<b>28 651,17</b>
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00		R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			
<b>TOTAL</b>		<b>253 650,77</b>	<b>29 309,33</b>	<b>TOTAL</b>		<b>253 650,77</b>	<b>28 651,17</b>

<b>Section d'investissement</b>	Dépenses	29.309,33 €
	Recettes	28.651,17 €
	Résultat de l'exercice	- 658,16 €
	Résultat reporté 2013	
	Résultat consolidé	- 658,16 €

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif, Monsieur Pierre Aubril, 1er Vice-président, propose le vote dudit compte administratif à l'assemblée.

Monsieur Jean-Pierre Lhonneur, président de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, s'étant retiré des débats, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **approuve le Compte Administratif de l'exercice 2014** relatif au budget annexe ZA de Sainte-Mère Eglise de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin à l'unanimité.

## Compte Administratif 2014 du budget annexe ZA de Blosville

Madame Fillâtre, trésorière, présente le Compte Administratif du budget annexe ZA de Blosville pour l'exercice 2014 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre / articles		ZA BLOSVILLE	ZA BLOSVILLE	Chapitre / articles		ZA BLOSVILLE	ZA BLOSVILLE
N°	Intitulé	Crédits 2014	CA 2014	N°	Intitulé	Crédits 2014	CA 2014
011	Charges à caractère général	230 460,00	133 390,56	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	236 274,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00	0,25	75	Autres produits de gestion courante	5,74	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>230 465,00</b>	<b>133 390,81</b>	<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>236 279,74</b>	<b>0,00</b>
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>236 279,74</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>230 465,00</b>	<b>133 390,81</b>	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>236 280,00</b>	<b>139 205,81</b>
042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	242 095,00	5 815,26	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>236 280,00</b>	<b>139 205,81</b>
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>242 095,00</b>	<b>5 815,26</b>	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,26	
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00		<b>TOTAL</b>		<b>472 560,00</b>	<b>139 205,81</b>
<b>TOTAL</b>		<b>472 560,00</b>	<b>139 206,07</b>	<b>TOTAL</b>		<b>472 560,00</b>	<b>139 205,81</b>

<b>Section de fonctionnement</b>	Dépenses	139.206,07 €
	Recettes	139.205,81 €
	Résultat de l'exercice	- 0,26 €
	Résultat reporté 2013	0,26 €
	Résultat cumulé de clôture	0

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre / articles		ZA BLOSVILLE	ZA BLOSVILLE	Chapitre / articles		ZA BLOSVILLE	ZA BLOSVILLE
N°	Intitulé	Crédits 2014	CA 2014	N°	Intitulé	Crédits 2014	CA 2014
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	236 280,00	139 205,81	040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	242 095,00	5 815,26
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>236 280,00</b>	<b>139 205,81</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>242 095,00</b>	<b>5 815,26</b>
<i>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</i>		<i>5 815,00</i>		<i>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</i>			
<b>TOTAL</b>		<b>242 095,00</b>	<b>139 205,81</b>	<b>TOTAL</b>		<b>242 095,00</b>	<b>5 815,26</b>

<b>Section d'investissement</b>	Dépenses	139.205,81 €
	Recettes	5.815,26 €
Résultat de l'exercice		- 133.390,55 €
Résultat reporté 2013		- 5.815,00 €
Résultat consolidé		- 139.205,55 €

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif, Monsieur Pierre Aubril, 1<sup>er</sup> Vice-président, propose le vote dudit compte administratif à l'assemblée.

Monsieur Jean-Pierre Lhonneur, président de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, s'étant retiré des débats, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **approuve le Compte Administratif de l'exercice 2014** relatif au budget annexe ZA de Blosville de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin à l'unanimité.

Monsieur MOUCHEL demande si le compromis avec Monsieur LERICHE est signé. Monsieur LHONNEUR répond que ce n'est pas encore fait.

### Compte Administratif 2014 du budget annexe ZA du Foirail

Madame Fillâtre, trésorière, présente le Compte Administratif du budget annexe ZA du Foirail pour l'exercice 2014 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre / articles		ZA DU FOIRAIL	ZA DU FOIRAIL	Chapitre / articles		ZA DU FOIRAIL	ZA DU FOIRAIL
N°	Intitulé	Crédits 2014	CA 2014	N°	Intitulé	Crédits 2014	CA 2014
011	Charges à caractère général	200 100,00	11 102,23	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>200 110,00</b>	<b>11 102,23</b>	75	Autres produits de gestion courante	10,00	0,08
				<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>10,00</b>	<b>0,08</b>
67	Charges exceptionnelles	69 112,78	0,00	77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>269 222,78</b>	<b>11 102,23</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>10,00</b>	<b>0,08</b>
042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	200 110,00	0,00	042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	200 110,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>200 110,00</b>	<b>0,00</b>	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>200 110,00</b>	<b>0,00</b>
<i>R 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</i>				<i>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</i>		<b>269 212,78</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>469 332,78</b>	<b>11 102,23</b>	<b>TOTAL</b>		<b>469 332,78</b>	<b>0,08</b>

<b>Section de fonctionnement</b>	Dépenses	11.102,23 €
	Recettes	0,08 €
Résultat de l'exercice		- 11.102,15 €
Résultat reporté 2013		269.212,78 €
Résultat cumulé de clôture		258.110,63 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre / articles		ZA DU FOIRAIL	ZA DU FOIRAIL	Chapitre / articles		ZA DU FOIRAIL	ZA DU FOIRAIL
N°	Intitulé	Crédits 2014	CA 2014	N°	Intitulé	Crédits 2014	CA 2014
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	200 110,00	0,00	040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	200 110,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>200 110,00</b>	<b>0,00</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>200 110,00</b>	<b>0,00</b>
<i>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</i>		<i>0,00</i>		<i>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</i>			
<b>TOTAL</b>		<b>200 110,00</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>200 110,00</b>	<b>0,00</b>

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif, Monsieur Pierre Aubril, 1<sup>er</sup> Vice-président, propose le vote dudit compte administratif à l'assemblée.

Monsieur Jean-Pierre Lhonneur, président de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, s'étant retiré des débats, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **approuve le Compte Administratif de l'exercice 2014** relatif au budget annexe ZA du Foirail de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin à l'unanimité.

## Compte Administratif 2014 du budget annexe ZA de Sainteny

Madame Fillâtre, trésorière, présente le Compte Administratif du budget annexe ZA de Sainteny pour l'exercice 2014 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre / articles		ZA SAINTENY	ZA SAINTENY	Chapitre / articles		ZA SAINTENY	ZA SAINTENY
N°	Intitulé	Crédits 2014	CA 2014	N°	Intitulé	Crédits 2014	CA 2014
011	Charges à caractère général	196 000,00	750,00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	196 000,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00	0,00	75	Autres produits de gestion courante	5,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		196 005,00	750,00	Total des recettes de gestion des services		196 005,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		196 005,00	750,00	Total des recettes réelles de fonctionnement		196 005,00	0,00
042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	196 005,00	0,00	042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	196 005,00	750,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		196 005,00	0,00	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		196 005,00	750,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00	0,00	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>392 010,00</b>	<b>750,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>392 010,00</b>	<b>750,00</b>

<b>Section de fonctionnement</b>	Dépenses	750,00 €
	Recettes	750,00 €
	Résultat de l'exercice	0
	Résultat reporté 2013	
	Résultat cumulé de clôture	0

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre / articles		ZA SAINTENY	ZA SAINTENY	Chapitre / articles		ZA SAINTENY	ZA SAINTENY
N°	Intitulé	Crédits 2014	Crédits 2014	N°	Intitulé	Crédits 2014	Crédits 2014
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00
040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	196 005,00	750,00	040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	196 005,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		196 005,00	750,00	Total des recettes d'ordre d'investissement		196 005,00	0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00	0,00	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			
<b>TOTAL</b>		<b>196 005,00</b>	<b>750,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>196 005,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Section d'investissement</b>	Dépenses	750,00 €
	Recettes	
	Résultat de l'exercice	- 750,00 €
	Résultat reporté 2013	0
	Résultat cumulé de clôture	- 750,00 €

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif, Monsieur Pierre Aubril, 1<sup>er</sup> Vice-président, propose le vote dudit compte administratif à l'assemblée.

Monsieur Jean-Pierre Lhonneur, président de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, s'étant retiré des débats, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **approuve le Compte Administratif de l'exercice 2014** relatif au budget annexe ZA de Sainteny de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin à l'unanimité.

## Compte Administratif 2014 du budget annexe ZMU Tripièville

Madame Fillâtre, trésorière, présente le Compte Administratif du budget annexe ZMU Tripièville pour l'exercice 2014 en précisant qu'il n'y a eu aucune réalisation :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre / articles		ZMU TRIPIÈVILLE	ZMU TRIPIÈVILLE	Chapitre / articles		ZMU TRIPIÈVILLE	ZMU TRIPIÈVILLE
N°	Intitulé	Crédits 2014	CA 2014	N°	Intitulé	Crédits 2014	CA 2014
011	Charges à caractère général	100 000,00	0,00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	100 000,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00	0,00	75	Autres produits de gestion courante	5,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		100 005,00	0,00	Total des recettes de gestion des services		100 005,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		100 005,00	0,00	Total des recettes réelles de fonctionnement		100 005,00	0,00
042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	100 005,00	0,00	042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	100 005,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		100 005,00	0,00	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		100 005,00	0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00	0,00	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>200 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>200 010,00</b>	<b>0,00</b>

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre / articles		ZMU TRIPIEVILLE	ZMU TRIPIEVILLE	Chapitre / articles		ZMU TRIPIEVILLE	ZMU TRIPIEVILLE
N°	Intitulé	Crédits 2014	CA 2014	N°	Intitulé	Crédits 2014	CA 2014
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	100 005,00	0,00	040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	100 005,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>100 005,00</b>	<b>0,00</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>100 005,00</b>	<b>0,00</b>
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00	0,00	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			
<b>TOTAL</b>		<b>100 005,00</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>100 005,00</b>	<b>0,00</b>

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif, Monsieur Pierre Aubril, 1<sup>er</sup> Vice-président, propose le vote dudit compte administratif à l'assemblée.

Monsieur Jean-Pierre Lhonneur, président de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, s'étant retiré des débats, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **approuve le Compte Administratif de l'exercice 2014** relatif au budget annexe ZMU Tripieville de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin à l'unanimité.

### Vote des comptes de gestion du budget principal et des 12 budgets annexes

Préalablement à la présentation des comptes administratifs du budget général et des 12 budgets annexes à l'assemblée par Madame Fillâtre, trésorière, Monsieur Pierre Aubril, 1<sup>er</sup> vice-président, soumet au vote de l'assemblée les comptes de gestion 2014 des différents budgets.

Il est précisé aux membres la concordance des comptes de gestions dressés par le comptable et des comptes administratifs dressés par l'ordonnateur pour les tous les budgets communautaire, à savoir :

- budget général de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin
- budget annexe du Port de plaisance
- budget annexe des Marchés
- budget annexe des Ordures ménagères Ste Mère Eglise (REOM)
- budget annexe du Tourisme
- budget annexe du SPANC
- budget annexe de l'atelier-relais Carentan
- budget annexe de la ZA du Mingrelin
- budget annexe de la ZA de Sainte-Mère Eglise
- budget annexe de la ZA de Blosville
- budget annexe de la ZA du Foirail
- budget annexe de la ZA de Sainteny
- budget annexe de la ZMU de Tripieville à Carentan (Zone de Mixité urbaine)

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

**Approuve à l'unanimité les Comptes de Gestion 2014** dressés par le Comptable pour les budgets exposés ci-dessus.

### Vote de l'affectation des résultats des différents budgets

<b>BUDGET GENERAL CC BAIE DU COTENTIN</b>	
<b>RESULTAT 2014</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	1.276.434,94
Résultat antérieur reporté	1.469.674,27
<b>Résultat à affecter</b>	<b>2.746.018,21</b>
<b>Résultat d'investissement</b>	
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 1.287.799,59
Solde des restes à réaliser d'investissement	835.083,16
<b>Besoin de financement</b>	<b>- 452.716,43</b>
<b>AFFECTATION ET REPRISE</b>	
<b>Au 1068</b>	<b>452.716,43</b>
Excédent reporté en fonctionnement au R 002	2.293.301,78
Déficit reporté en investissement au D 001	1.287.799,59
<b>Budget annexe PORT DE PLAISANCE</b>	
<b>RESULTAT 2014</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	12,85

Résultat antérieur reporté	70.395,63
<b>Résultat à affecter</b>	70.408,48
<b>Résultat d'investissement</b>	
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 5.835,56
Solde des restes à réaliser d'investissement	0
<b>Besoin de financement</b>	- 5.835,56
<b>AFFECTATION ET REPRISE</b>	
<b>Au 1068</b>	5.835,56
Excédent reporté en fonctionnement au R 002	64.572,92
Déficit reporté en investissement au D 001	5.835,56

<b>Budget annexe MARCHES AUX BESTIAUX</b>	
<b>RESULTAT 2014</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	2,54
Résultat antérieur reporté	8.203,76
<b>Résultat à affecter</b>	8.206,30
<b>Résultat d'investissement</b>	
Solde d'exécution de la section d'investissement	31.739,20
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 11.846,87
<b>Excédent cumulé d'investissement</b>	19.892,33
<b>AFFECTATION ET REPRISE</b>	
<b>Au 1068</b>	
Excédent reporté en fonctionnement au R 002	8.206,30
Excédent reporté en investissement au R 001	31.739,20

<b>Budget annexe ORDURES MENAGERES STE MERE</b>	
<b>RESULTAT 2014</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	28.921,01
Résultat antérieur reporté	592.031,17
<b>Résultat à affecter</b>	620.952,18
<b>Résultat d'investissement</b>	
Solde d'exécution de la section d'investissement	137.402,55
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 170.328,00
<b>Besoin de financement cumulé d'investissement</b>	- 32.925,45
<b>AFFECTATION ET REPRISE</b>	
<b>Au 1068</b>	32.925,45
Excédent reporté en fonctionnement au R 002	588.026,73
Excédent reporté en investissement au R 001	137.402,55

<b>Budget annexe TOURISME</b>	
<b>RESULTAT 2014</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	312,31
Résultat antérieur reporté	68.295,13
<b>Résultat à affecter</b>	68.607,44
<b>Résultat d'investissement</b>	
Solde d'exécution de la section d'investissement	557,89
Solde des restes à réaliser d'investissement	0
<b>Excédent cumulé d'investissement</b>	557,89

<b>AFFECTATION ET REPRISE</b>	
Excédent reporté en fonctionnement au R 002	68.607,44
Excédent reporté en investissement au R 001	557,89

<b>Budget annexe du SPANC</b>	
<b>RESULTAT 2014</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	- 6.159,05
Résultat antérieur reporté	17.742,59
<b>Résultat à affecter</b>	11.583,54
<b>Résultat d'investissement</b>	
Solde d'exécution de la section d'investissement	2.716,68
Solde des restes à réaliser d'investissement	0
<b>Excédent cumulé d'investissement</b>	2.716,68
<b>AFFECTATION ET REPRISE</b>	
Excédent reporté en fonctionnement au R 002	11.583,54
Excédent reporté en investissement au R 001	2.716,68

<b>Budget annexe ATELIER-RELAIS Carentan</b>	
<b>RESULTAT 2014</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	- 36.210,62
Résultat antérieur reporté	31.715,68
<b>Déficit de fonctionnement</b>	- 4.494,94
<b>Résultat d'investissement</b>	
Solde d'exécution de la section d'investissement	2.149,87
Solde des restes à réaliser d'investissement	0
<b>Excédent cumulé d'investissement</b>	2.149,87
<b>AFFECTATION ET REPRISE</b>	
Déficit reporté en fonctionnement au D 002	4.494,94
Excédent reporté en investissement au R 001	2.149,87

<b>Budget annexe ZA du MINGRELIN</b>	
<b>RESULTAT 2014</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	0,01
Résultat antérieur reporté	0
<b>Résultat cumulé</b>	0,01
<b>Résultat d'investissement</b>	
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 506.139,25
<b>AFFECTATION ET REPRISE</b>	
Excédent reporté en fonctionnement au D 002	0,01
Déficit reporté en investissement au D 001	506.139,25

<b>Budget annexe ZA de SAINTE MERE EGLISE</b>	
<b>RESULTAT 2014</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	0,56
Résultat antérieur reporté	0

<b>Résultat cumulé</b>	0,56
<b>Résultat d'investissement</b>	
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 658,16
<b>AFFECTATION ET REPRISE</b>	
Excédent reporté en fonctionnement au D 002	0,56
Déficit reporté en investissement au D 001	658,16

<b>Budget annexe ZA de BLOSVILLE</b>	
<b>RESULTAT 2014</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	- 0,26
Résultat antérieur reporté	0,26
<b>Résultat cumulé</b>	0
<b>Résultat d'investissement</b>	
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 139.205,55
<b>AFFECTATION ET REPRISE</b>	
Excédent reporté en fonctionnement au D 002	0
Déficit reporté en investissement au D 001	- 139.205,55

<b>Budget annexe ZA du FOIRAIL</b>	
<b>RESULTAT 2014</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	- 11.102,15
Résultat antérieur reporté	269.212,78
<b>Résultat cumulé</b>	258.110,63
<b>Résultat d'investissement</b>	
Solde d'exécution de la section d'investissement	0
<b>AFFECTATION ET REPRISE</b>	
Excédent reporté en fonctionnement au D 002	258.110,63
Déficit reporté en investissement au D 001	0

<b>Budget annexe ZA de SAINTENY</b>	
<b>RESULTAT 2014</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	0
Résultat antérieur reporté	0
<b>Résultat cumulé</b>	0
<b>Résultat d'investissement</b>	
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 750,00
<b>AFFECTATION ET REPRISE</b>	
Excédent reporté en fonctionnement au D 002	0
Déficit reporté en investissement au D 001	750,00

<b>Budget annexe ZMU Tripièville Carentan</b>	
<b>RESULTAT 2014</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	0
<b>Résultat cumulé</b>	0
<b>Résultat d'investissement</b>	
Solde d'exécution de la section d'investissement	0

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité et après en avoir délibéré, **adopte** les affectations et reprises de résultats tels qu'exposés ci-dessus.



## **2 - Service « Enfance Jeunesse »**

### **Nouveaux critères d'admission à la crèche**

Monsieur le Président informe les délégués communautaires de la nécessité de redéfinir les critères pour instruire les demandes d'admission à la crèche. Sur la base des propositions de la commission enfance jeunesse réunie le 4 mars 2015, les critères suivants pourraient être retenus :

**1 - géographique :** résider ou travailler sur le territoire communautaire

**2 - ordre chronologique d'inscription, demandes anonymes**

**3 - délais d'inscription :**

\* à partir de 5 mois de grossesse

\* 3 mois à l'avance pour inscription ou renouvellement

**4 - familiaux :**

\* priorité à la fratrie

\* famille monoparentale, un parent isolé

**5 - sociaux et médicaux :**

\* respect de l'obligation : 1 place sur 20 des familles à minima sociaux

\* recommandations PMI et avis médicaux

**6 - situation professionnelle :**

\* les deux parents travaillent

\* un parent en recherche d'emploi

**7 - satisfaire le plus grand nombre** tout en optimisant le taux de remplissage de la structure.

**8 - présentation de la demande :** 3 fois maximum près de la commission

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, approuvent les critères d'admission à la crèche précités.

### **Tarifs des mini camps-pour l'été 2015**

Sur la base des propositions de la commission « Enfance Jeunesse » réunie le 4 mars 2015, les tarifs applicables aux familles pour les mini-séjours organisés par la CCBDC pour l'été 2015 sont les suivants :

• Pour le mini séjour de 24 places du 06 au 10 juillet 2015, des 9-12 ans, activités nautiques à Siouville : **125€.**

• Pour le mini séjour de 24 places du 13 au 17 juillet 2015, des 5-8 ans, découverte du littoral à Collignon : **100€.**

• Pour le mini séjour de 24 places du 20 au 24 juillet 2015, des 9-12 ans, vtt-char à voile-équitation à Utah-Ste Marie : **125€.**

• Pour le mini séjour de 24 places du 27 au 31 juillet 2015, des 6-8 ans, activités cirque à domicile à Utah - Ste Marie : **125€.**

• Pour le mini séjour de 36 places du 20 au 24 juillet 2015, des 12-17 ans, découverte Belgique et Luxembourg : **175€.**

• Pour le mini séjour de 20 places du 03 au 07 août 2015, des 12-17 ans, vtt-sports et bord de mer à Ouireham : **135 €.**

• **Modalités de règlement :**

La commission « Enfance-Jeunesse » du 4 mars propose :

- que 50% du tarif aux familles des mini séjours soient réglés au moment de l'inscription,
- que les 50 % restants soient réglés la semaine précédant le départ du séjour concerné,
- que l'inscription soit conditionnée au fait de ne pas apparaître sur une liste d'impayés (sinon de s'en acquitter préalablement),
- que soit voté un tarif prorata-temporis afin de permettre une facturation partielle en cas de départ anticipé.

Les délégués communautaires sont invités à approuver les tarifs et les modalités de règlement ci-dessus proposés.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, approuvent les critères d'admission à la crèche précités.

### **Formation des assistantes maternelles : Formation aux gestes des premiers secours**

Dans le cadre des missions du Relais Assistantes Maternelles (RAM), Monsieur le Président indique qu'une formation à destination des assistantes maternelles du territoire sur la thématique des gestes de premiers secours est envisagée (PCS1). Cette formation est dispensée sur une journée par les pompiers. Le coût individuel de cette formation est de 60 €, étant observé qu'il sera demandé une contribution de 30 € par participant.

Les délégués communautaires sont invités à :

- se prononcer sur cette proposition de formation
- facturer à chaque participant une contribution de 30 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuvent cette proposition de formation aux gestes de premiers secours destinée aux assistantes maternelles du territoire,
- autorisent Monsieur le Président à facturer une contribution de 30 € à chaque participant.

### **Tarifs du Sport-Vacances : 25 € par semaine d'activité**

Madame THOMINE, Vice-Présidente en charge du service « Enfance Jeunesse », rappelle que l'activité « sport vacances » propose de nombreuses activités sportives 4 jours/semaine de 11h à 16h à chaque période de vacances scolaires plus une sortie phare chaque semaine.

Sur la base des propositions de la commission enfance jeunesse réunie le 4 mars 2015, il est suggéré un tarif de 25 € par semaine d'activités.

Les délégués communautaires sont invités à approuver le tarif sport-vacances tel qu'indiqué ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, approuvent le tarif sport-vacances de 25€ par semaine d'activités, applicable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.

### **Proposition de règlement intérieur pour le service « Enfance Jeunesse »**

Suite aux propositions de la commission « Enfance-Jeunesse » qui s'est réunie le 4 mars dernier, Monsieur le Président donne lecture d'un projet de règlement intérieur applicable au service « Enfance-Jeunesse ». Ce dernier a pour objectif de renseigner les familles notamment sur les modalités de fonctionnement des structures, les tarifications et modalités de paiement.

Ce règlement intérieur est structuré sur la base d'un tronc commun aux secteurs de l'enfance et de la jeunesse, qui définit : l'implantation des structures, les modalités d'inscription, de facturation et d'encaissement ainsi que les conditions d'encadrement des enfants accueillis.

De plus, sont annexés, deux volets spécifiques de fonctionnement et d'engagement, à destination des usagers concernés soit par le secteur de l'enfance ou celui de la jeunesse.

Sur la base de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire d'approuver ce règlement intérieur du service Enfance Jeunesse qui sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, approuvent le règlement intérieur du service Enfance Jeunesse ci-annexé qui sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.

Monsieur QUETIER fait remarquer qu'il n'est peut-être pas utile de mentionner les tarifs dans le règlement car à chaque changement de tarif, il faudra modifier le règlement.

---

## **3 - Urbanisme**

### **Proposition de création d'un service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols**

Monsieur le Président rappelle qu'à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2015, la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) ne sera plus effective pour les communes compétentes situées dans des EPCI de plus de 10 000 habitants (art. L422-8 du code de l'urbanisme).

Sont considérées compétentes, les communes disposant d'un Plan Local d'Urbanisme ou d'un Plan d'Occupation des Sols exécutoire ou d'une carte communale adoptée après Mars 2014. Dans ces communes, le Maire est l'autorité compétente pour délivrer les autorisations du droit du sol en son nom. Sur le territoire de de la Baie du Cotentin, 16 communes sont dans ce cas. Il s'agit de : Foucarville, Saint-Germain-de-Varreville, Saint-Martin-de-Varreville,

Brucheville, Brévands, Les Veys, Chef-du-Pont, Ravenoville, Saint-Côme-du-Mont, Sainte-Marie-du-Mont, Méautis, Sainte-Mère-Eglise, Sainteny, Saint-Hilaire-Petitville, Picauville, Carentan.

Pour les communes dotées d'une carte communale adoptée avant mars 2014, le maire est compétent, au nom de la commune, seulement après délibération du conseil municipal. Sur le territoire de la Baie du Cotentin, les communes de Vindefontaine, Auvers et Montmartin-en-Graignes sont dans cette situation.

Dans les communes sans document d'urbanisme ou avec une carte communale antérieure à 2014 et sans délibération, le Maire est compétent au nom de l'Etat pour délivrer les autorisations du droit des sols. Sur le territoire de la Baie du Cotentin, 28 communes sont concernées: 2 avec une carte communale antérieure à 2014 et 26 communes sans documents d'urbanisme. Ces communes ne sont pas concernées par le désengagement des services de l'Etat au 1<sup>er</sup> Juillet 2015. Cependant, il est à noter que lorsque le PLUi élaboré sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes de Sainte-Mère-Eglise qui est en phase d'arrêt de projet deviendra exécutoire, 20 communes parmi ces 28 deviendront compétentes et devront assurer l'instruction. Pour les 8 autres communes, elles pourront également, si elles le souhaitent et par anticipation, adhérer au service mutualisé.

D'après les dispositions de l'article R 423-15 du code de l'urbanisme, le Maire en tant qu'autorité compétente pour délivrer les ADS au nom de la commune, peut charger des actes d'instruction :

- Les services de la commune,
- Les services d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités,
- Une agence départementale,
- Les services de l'Etat si la commune en remplit les conditions.

Il est important de préciser que seule la mission d'instruction est déléguée. La délivrance de l'autorisation en tant que pouvoir de police du Maire reste de son ressort. Le Maire reste donc le seul décisionnaire, il engage sa responsabilité et celle de sa commune.

A compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2015, une organisation adaptée de l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) devra être trouvée pour les communes du territoire ne pouvant plus faire appel aux services de l'Etat.

Considérant qu'il est financièrement et techniquement impossible pour chaque commune de mettre en place son propre service d'instruction et qu'aucune agence départementale ou au niveau du SCOT du Pays du Cotentin ne sont envisagées, la Communauté de Communes propose d'apporter une assistance aux communes compétentes du territoire en mettant en place un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS).

L'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) n'étant pas une compétence mais une mission opérationnelle, sa mutualisation à l'échelle communautaire se passe en dehors du cadre d'un transfert de compétence.

A ce titre l'article L5211-4-2 du code général des collectivités territoriales précise "*qu'en dehors des compétences transférées, un EPCI à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres peuvent se doter de service commun*". Selon cet article les services communs peuvent être chargés de différentes missions opérationnelles ainsi que "*de l'instruction des décisions prises par les maires au nom de la commune*".

Le service mutualisé sera géré par l'EPCI à fiscalité propre, les communes membres sont libres d'adhérer à ce service. Les relations entre le service commun et la commune adhérente sont réglées par convention.

L'adhésion des communes à ce service mutualisé d'instruction ne modifie en rien les obligations du Maire relatives aux ADS et codifiées aux articles R423-1 à R423-13 du code de l'urbanisme, à savoir entre autre l'accueil des pétitionnaires, l'enregistrement des dossiers, l'affichage, la transmission des dossiers à l'ABF le cas échéant.

Le service mutualisé des autorisations du droit des sols (ADS) sera chargé d'instruire les actes relatifs à l'occupation du sol relevant de la compétence du Maire :

- Permis de construire
- Permis de démolir
- Permis d'aménager
- Déclarations préalables
- Certificats d'urbanisme

Le service mutualisé des autorisations du droit des sols (ADS) assure l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations et actes, à compter de la transmission par le Maire jusqu'à la proposition de décision.

Une convention de mise à disposition du service d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin sera proposée aux communes. Cette convention précise entre autre le champ d'application du service, les modalités de mise à disposition, le partage des responsabilités et les modalités de financement. Cette convention devra être validée par les conseils municipaux des communes qui souhaiteront adhérer au service mutualisé ADS.

Vu l'article L5211-4-2 du code général des collectivités territoriales

Vu les articles L422-8 et R423-15 du code de l'urbanisme

Considérant que la création d'un service mutualisé d'instruction des ADS à l'échelle de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin est la réponse la plus adaptée, tant en terme de volume, que de proximité, au désengagement des services de l'Etat.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à la majorité absolue (une abstention) :

- approuvent la création d'un service mutualisé d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol,
- autorisent le Président à signer les conventions de mise à disposition et d'organisation du service avec les communes qui souhaitent adhérer au service,
- autorisent Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en place de ce service mutualisé ADS,
- donnent tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

---

#### **4 - Service « Environnement »**

##### **Mise en œuvre du nettoyage des plages**

La Communauté de Communes de la Baie du Cotentin possède la compétence « Mise en œuvre du nettoyage des plages ». La communauté de communes de Sainte-Mère-Eglise effectuait cette prestation, sur les plages de Ravenoville à Sainte-Marie-du-Mont, depuis 2004, reprise en 2014 par la CCBDC.

Monsieur le Président vous propose de renouveler en 2015 l'entretien de l'estran sableux entre Sainte Marie du Mont et Ravenoville et l'entretien des herbues de Sainte-Marie-du-Mont, en collaboration avec la Réserve Naturelle du Domaine de Beauguillot. A l'instar des années précédentes, la prestation peut-être assurée par les ateliers thérapeutiques du Bon Sauveur et par l'ABEC.

L'entretien consiste en une collecte manuelle des macro-déchets d'origine anthropique, sur environ 10 kms. Le protocole utilisé reprend les préconisations utilisées depuis 2004 et celles du guide départemental de la Manche de façon à préserver le patrimoine naturel (faune, flore et habitats côtiers). Il a été validé par les services de l'Etat et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Dans le cadre du contrat global de la Côte Est du Cotentin, une aide de l'Agence de l'Eau, pour cette opération dont le coût, pour 2015, est évalué à 6 600 € TTC (la collectivité ne récupère pas de Fonds de compensation TVA pour cette opération) correspond à 40% du montant total des dépenses éligibles. Ces financements sont reconduits dans le programme de l'agence de l'eau.

Les ramassages étant fonction des périodes de nidification, de pousse de la végétation et des marées, les dates d'intervention sont envisagées les 17-18 et 31/03, 14 et 28/04, 12 et 26/05, 9 et 23/06, 7 et 28/07, 11 et 25/08, 8 et 22/09 et 6 octobre 2015.

Sur la base de ces éléments, les membres du conseil communautaire sont invités à :

- autoriser Monsieur le Président à reconduire l'opération,
- approuver le plan de financement prévisionnel,
- autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide financière de la part de l'Agence de l'Eau,
- signer la convention à intervenir avec l'Agence de l'Eau ainsi que tous les documents concernant cette affaire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- autorisent Monsieur le Président à reconduire l'opération,
- approuvent le plan de financement prévisionnel,
- autorisent Monsieur le Président à solliciter l'aide financière de la part de l'Agence de l'Eau,
- autorisent Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec l'Agence de l'Eau ainsi que tous les documents concernant cette affaire.

---

#### **5 - Service « Tourisme »**

##### **Réforme de la taxe de séjour 2015**

Monsieur le Président informe que l'Article 67 de la loi de finances n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2014 apporte un certain nombre de modifications à l'application de la taxe de séjour.

**Il définit notamment de nouveaux plafonds pour certaines catégories :**

- Création de la catégorie « Palaces » : de 0,65 € à 4 €,
- Création de la catégorie « 5 étoiles » : de 0,65 € à 3 €,
- Augmentation du plafond de la catégorie « 4 étoiles » : de 0,65 € à 2,25 € (au lieu de 1,50 € actuellement),
- Augmentation du plafond de la catégorie « 3 étoiles » : de 0,50 € à 1,50 € (au lieu de 1 € actuellement),

- Création d'une tranche pour toutes les chambres d'hôtes dont le tarif doit se situer entre 0,20 € et 0,75 € (taxe départementale non incluse) quel que soit le nombre d'épis, le législateur considérant qu'il n'existe pas de classement officiel pour les chambres d'hôtes.

**Cette réforme modifie la liste des exonérations en ajoutant certaines :**

- Les personnes mineures, (au lieu de moins de 13 ans),
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la Communauté de Communes,
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

**Et en supprimant ou réduisant d'autres :**

- Réduction pour familles nombreuses,
- Les handicapés ou les mutilés de guerre,
- Les fonctionnaires en déplacement dans le cadre de leur mission.

**Par ailleurs, la mise en place de la taxation d'office est désormais rendue possible :**

- En cas d'absence de déclaration par un hébergeur, la collectivité établira une taxation d'office (en attente de précisions par décret).

\* \* \* \*

Afin de se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions relatives à la taxe de séjour (barèmes, exonérations, réductions et taxations d'office), les membres du conseil communautaire sont invités à :

- ne pas augmenter les catégories 3, 4 et 5\* pour l'année 2015 (les tarifs ayant été votés au 1<sup>er</sup> janvier 2014),
- voter un nouveau tarif pour les chambres d'hôtes à 0,64 € soit 0,70 €, taxe départementale incluse.

Il est précisé que les tarifs des autres catégories restent inchangés.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- décident de ne pas augmenter les catégories 3, 4 et 5\* pour l'année 2015 (les tarifs ayant été votés au 1<sup>er</sup> janvier 2014),
- adoptent le tarif pour les chambres d'hôtes à 0,64 € soit 0,70 €, taxe départementale incluse.

**Tarifs articles boutique de l'Office de Tourisme**

Les deux bureaux d'accueil de l'Office de Tourisme de la Baie du Cotentin (Ste Mère Eglise et Carentan) sont équipés chacun d'une boutique. Les articles de ces boutiques évoluent et sont sujets à des changements de tarifs. Aussi, certains produits ont été ajoutés ou supprimés en ce début d'année.

- Ajout de nouveaux articles et tarifs:

NOUVEAUX PRODUITS	Prix HT (20%)	Prix HT (5,50%)	Prix TTC
Affiche collector 71ème	2.50 €		3 €
Grande affiche 71ème	16.67 €		20 €
Carte postale 71ème	0.67 €		0.80 €
Autocollant 71ème	1.67 €		2 €
Manuel du Gi en GB et en FR rétrocedé au Musée d'Utah Beach		1.25 €	1.32 €

- Changement de tarif des billets de la Cité de la Mer :

Le prix des entrées de la Cité de la Mer ont changé en 2015 car ils ne varient plus en fonction de la période, voici donc les nouveaux tarifs :

Billets de la Cité de la Mer toute l'année	Prix HT (10%)	Prix TTC
Billets enfants	10.45 €	11.50 €
Billets adultes	16.50 €	16.50 €

Pour mémoire, les tarifs 2014 étaient :

Cité de la Mer Adulte du 2/02 au 31/03 et du 01/10 au 31/12	14,09 €	15,50 €
Cité de la Mer adulte du 01/04 au 30/09	15,00 €	16,50 €

Cité de la Mer enfant du 2/02 au 31/03 et du 01/10 au 31/12	9,55 €	10,50 €
Cité de la Mer enfant du 01/04 au 30/09	10,45 €	11,50 €

Les membres du conseil communautaire sont appelés à :

- valider la commercialisation de ces nouveaux articles,
- voter les tarifs susvisés.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- valident la commercialisation de ces nouveaux articles,
- adoptent les tarifs susvisés.

## **6 - Personnel**

### **Gratification des stagiaires**

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de recueillir aux services de stagiaires pour assurer des missions ponctuelles (ex : élaboration du contrat de territoire,...).

Il est à noter qu'en cas d'accueil d'un stagiaire plus de 2 mois (soit l'équivalent de 44 jours à 7 heures par jour), consécutifs ou non, au cours de la même année scolaire ou universitaire, la collectivité doit obligatoirement lui verser une gratification minimale.

Pour le calcul de la présence du stagiaire, déclenchant le droit à gratification, 1 mois correspond à une présence effective de 22 jours, consécutifs ou non, et 7 heures de présence, consécutives ou non, comptent pour 1 jour.

Le code du travail général s'applique dans le cadre des indemnités des stagiaires. A ce titre ne sont pas décomptées de la présence effective du stagiaire les absences dues à un jour férié ou à un congé pour maladie.

Les jours de congés et d'autorisations d'absence en cas de grossesse, de paternité ou d'adoption, ainsi que les congés et autorisations d'absence prévus dans la convention de stage, sont assimilés à du temps de présence pour le calcul de la durée du stage.

<b>Date de la signature de la convention de stage</b>	<b>Gratification minimale par heure de stage</b>	<b>Gratification minimale mensuelle</b>
Entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 août 2015	3.30€	508.20€
A partir du 1 <sup>er</sup> septembre 2015	3.60€	554.40€

### **Mode de versement**

La gratification est mensuelle et lissée sur la totalité de la durée de stage : elle doit être versée chaque mois, et non pas en fin de stage, et est due dès le premier jour de stage.

Tout stage interrompu temporairement donne lieu à un réajustement du montant de la gratification sur la base du nombre réel d'heures effectuées. Tout stage définitivement interrompu fait l'objet d'une régularisation globale selon le nombre d'heures effectuées.

Ceci exposé, les membres du conseil communautaire sont invités à recourir aux services de stagiaires sur la base des conditions susvisées.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, approuvent le recours aux services de stagiaires pour assurer des missions ponctuelles et en acceptent les conditions susvisées.

## **7 - Aquadick**

### **Tarifs applicables aux associations ou groupes utilisant des créneaux au centre aquatique**

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire la nécessité de délibérer pour valider les tarifs applicables aux associations ou groupes qui feraient utilisation de créneaux du centre aquatique.

Exposé

Rappel des termes de la délibération syndicale n°118 du 31 août 2012 définissant le terme créneau ou séance retenu pour la tarification, à savoir :

- *définissent le créneau ou séance retenu pour la tarification ainsi :  
« Le « créneau ou séance » s'entend par une plage horaire déterminée d'utilisation du centre aquatique par une classe, un groupe, une association.  
Il entend l'utilisation du bassin sportif pour moitié ou bien du bassin ludique.*

*L'effectif scolaire ou associatif maximum pour un créneau est de 30 utilisateurs, au-delà la totalité du bassin sportif est nécessaire au déroulement de la séance et correspond donc à 2 créneaux. »*

Rappel des termes de la délibération syndicale n°120 du 31 août 2012 portant tarification applicable aux associations, savoir :

- *tarifs applicables aux associations qui feraient la demande d'utilisation de créneaux du centre aquatique ;*
- *Tarif : 105 € / séance facturé à l'association utilisatrice,*
- *Possibilité de disposer d'un MNS en enseignement : 25 € / séance.*

VU les délibérations 118, 120 et 133 du Syndicat Mixte pour le Centre Aquatique ;

VU l'arrêté du 4 avril 2013 portant création de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin et notamment son article 10 portant dissolution de plein droit du Syndicat Mixte pour le Centre Aquatique et reprise de plein droit de ses compétences par la communauté de communes ;

VU la nécessité de clarifier les tarifs appliqués aux associations ou groupes utilisant des créneaux du centre aquatique ;

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter les tarifs suivants applicables aux associations ou groupes :

- 125 € la séance,
- La possibilité de disposer d'un MNS en enseignement pour 25 € / séance,  
Soit un tarif de 150 € par séance avec MNS
- Tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, adoptent les tarifs suivants applicables aux associations ou groupes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

- 125 € la séance,
- La possibilité de disposer d'un MNS en enseignement pour 25 € / séance,  
Soit un tarif de 150 € par séance avec MNS.

---

## **8 - Questions diverses**

Information sur une présentation du SAGE DOUVE TAUTE le 27 mars prochain à 9h30 au théâtre de Carentan (également à l'attention des conseils municipaux).

Le Président du SAGE DOUVE TAUTE souhaite venir présenter, lors du prochain conseil communautaire, le projet SAGE DOUVE TAUTE adopté par la CLE (Commission Locale de l'Eau), sachant que les membres auront à donner leur avis avant le 15 mai prochain.

Mme LEBARBENCHON indique que dans le cadre du nettoyage des plages, un tas de détritux est resté sur la plage. Monsieur NEEL souligne qu'un nettoyage a été effectué la veille mais Madame LEBARBENCHON précise que ce tas est présent depuis 3 semaines. Qui va ramasser ? Monsieur NEEL dit que, dans un premier temps, ce sont les services de la Communauté de Communes, à l'aide d'un véhicule et d'une remorque, qui vont se charger du ramassage des déchets qui seront ensuite déposer à la déchetterie de Carquebut. Le total des déchets pour la saison est estimé à 6 tonnes.

Monsieur MOUCHEL demande quel sera le niveau de recrutement pour l'urbanisme. Monsieur LHONNEUR répond que les personnes recrutées seront de catégorie B ou C. Dans la mesure du possible, il est envisagé de faire appel à des personnes expérimentées.